

Le chauffard du Grand-Pont doit repasser devant le tribunal

JUSTICE • Suite à l'introduction du nouveau Code pénal, les cas d'internement doivent être réexaminés. Plus de 50 condamnés sont concernés.

CHANTAL PELLAUX

Le nouveau Code pénal, en vigueur depuis janvier, oblige les cantons à réexaminer tous les cas d'internement. Dans le canton de Vaud, plus de 50 condamnés doivent repasser devant les tribunaux. Parmi eux: le chauffard du Grand-Pont.

«Nous devons examiner si les personnes internées sous l'ancien droit doivent toujours l'être sous l'angle du nouveau droit ou s'il ne faut pas plutôt prévoir une mesure thérapeutique institutionnelle», a expliqué à l'ATS Daniel Stoll, premier substitut du procureur général du canton de Vaud.

Pas un nouveau procès

Attention: il ne s'agit pas d'un nouveau procès. Seule la pertinence de l'internement est examinée. «On ne revoit pas les faits, ni la qualification des infractions, ni la quotité de la peine. L'audience est assez technique et ne prend en général qu'une demi-journée», précise le substitut qui a représenté le Parquet dans l'affaire du Grand-Pont.

En cas de dangerosité de l'intéressé, les mesures thérapeutiques institutionnelles, prévues à l'article 59 du Code pénal, ne diffèrent pas fondamentalement de l'internement. Elles peuvent se dérouler dans un milieu fermé. Mais elles laissent entrevoir une porte de sortie supplémentaire, à certaines conditions.

Une chance de guérison

«Pour ordonner des mesures thérapeutiques, il faut qu'il y ait une chance de guérison», résume Daniel Stoll. «Le traitement ne doit pas ap-



Le chauffard du Grand-Pont, qui avait tué trois personnes et blessé sept autres en juillet 2003, repassera devant les juges du Tribunal de Lausanne le 12 décembre. KEYSTONE

paraître comme d'emblée voué à l'échec. Et il doit, à mon avis, porter ses fruits à court ou moyen terme. Pour le long terme, soit bien au-delà de cinq ans, l'internement paraît a priori préférable», ajoute-t-il.

La tâche des tribunaux s'avère délicate. Pour apprécier l'évolution psychique de délinquants jugés dangereux, la Cour peut s'appuyer sur les expertises psychiatriques à disposition et sur le suivi social et médical effectué en prison. Au besoin, le Parquet et la défense peuvent réclamer une nouvelle expertise.

Le 2 juillet dernier, le Tribunal de Nyon a ainsi confirmé

l'internement d'un violeur de prostituées particulièrement violent. L'homme, condamné à la fin 2005, est resté dans le déni de ses infractions. A la demande du Parquet, la Cour a réentendu l'expert-psychiatre et, sur requête du condamné, le médecin traitant.

Grand-Pont en décembre

Le nouveau Code pénal révisé laisse en principe un an aux cantons pour procéder à ce vaste réexamen des cas d'internement. Mais la démarche ne concerne pas tous les délinquants dangereux. Elle ne s'applique pas au «sadique de Romont», par exemple, condamné par la justice valai-

sanne à la réclusion à vie. Le chauffard du Grand-Pont, en revanche, repassera devant les juges du Tribunal de Lausanne le 12 décembre. En juillet 2003, cet ancien coureur de fond avait foncé sur un trottoir du centre-ville, tuant trois personnes et en blessant sept autres.

A la fin novembre, la justice vaudoise se penchera à nouveau sur le cas d'un père pédophile surpris dans une piscine en train de prodiguer des caresses déplacées à sa fillette de 11 ans. Puis, en décembre, l'affaire de l'homme qui avait poignardé sans raison une femme enceinte en gare de Vallorbe.

ATS

FOIRE

Blocher à la journée officielle du Comptoir

Le conseiller fédéral Christoph Blocher participera à la journée officielle du Comptoir suisse, le 18 septembre prochain. Il y prononcera un discours lors de la cérémonie, aux côtés du président du Conseil d'Etat valaisan Jean-Jacques Rey-Bellet, de son homologue vaudois Pascal Broulis ainsi que du syndic de Lausanne Daniel Bréaz.

«C'est le Conseil fédéral qui choisit quel membre il délègue», précise le porte-parole de Beaulieu SA, Jean-Pierre Chapuis. «Normalement, je pense que c'est Micheline Calmy-Rey qui aurait dû participer

à la journée officielle, parce qu'elle est présidente. Mais je crois que le Conseil fédéral n'a pas voulu qu'elle le fasse deux années de suite.»

La socialiste avait participé à la journée officielle de l'édition 2006 de la manifestation commerciale. Joseph Deiss avait fait le déplacement en 2005 et 2001, Hans-Rudolf Merz en 2004, Samuel Schmid en 2003, Ruth Metzler en 2002 et Moritz Leuenberger en 2000. De fait, le Conseil fédéral n'a, de toutes les années 2000, jamais délégué son président pour la journée officielle. JC

FESTIVAL D'ÉTÉ

Yverdon-les-Bains se prépare aux Jeux du Castrum

De la fête et des spectacles: c'est ce que proposera la ville d'Yverdon-les-Bains, tous les soirs, du 16 au 18 août avec les Jeux du Castrum. Ce festival d'été gratuit et en plein air alliera le plaisir des arts plastiques et scéniques.

La place Pestalozzi sera transformée en une sorte de grand salon à ciel ouvert avec cinq boîtes lumineuses posées sur de longs tapis rouges. Longues de 6 m 25 et hautes de 2 m 50, elles feront office de boudoirs, où se dérouleront des animations.

Spectacle de marionnettes et programmation de films muets sur la place alterneront avec une foule de rendez-vous culturels dans les boîtes lumineuses. La création théâtrale

n'est pas oubliée: douze comédiens romands interpréteront douze histoires originales à partir d'interviews d'habitants de la ville et de documents historiques.

Les musées seront exceptionnellement ouverts jusqu'à 21 heures pendant les Jeux du Castrum. En cas de pluie, certains événements seront transférés dans un lieu couvert.

Les Jeux du Castrum, dont la première édition avait eu lieu en 1979, sont organisés pour la première fois par l'association Au Fil de l'autre. La manifestation se déroule, en règle générale, tous les deux ans. Elle tire son nom d'une ancienne place fortifiée d'Yverdon-les-Bains.

ATS

EN BREF

ACCIDENT MORTEL

Un piéton tué par une voiture folle à Préverenges

Un piéton a été tué par une voiture folle dimanche matin vers 6 h à Préverenges. La victime marchait normalement sur le trottoir, quand elle a été fauchée par un automobiliste qui avait perdu la maîtrise de son véhicule. Le piéton, un jeune homme de 17 ans, a été projeté à plus de 70 mètres. Il est décédé sur place malgré les soins prodigués par les secours, a indiqué dimanche la Police cantonale vaudoise. Quant à la voiture, qui circulait à vive allure au moment de l'accident, elle a également fini sa course dans le champ, après avoir effectué plusieurs tonneaux. Un des passagers a été blessé et hélicoptéré au CHUV, à Lausanne. Le conducteur, âgé de 19 ans, et le 3^e occupant du véhicule souffrent de blessures superficielles. ATS

RECHERCHE CONTRE LE CANCER

Décès du fondateur de l'ISREC

Le professeur Henri Isliker, fondateur de l'Institut suisse de recherche expérimentale contre le cancer (ISREC), est décédé mercredi dernier à Lausanne, a annoncé sa famille ce week-end. Il était âgé de 86 ans. Scientifique, musicien, Henri Isliker était un homme d'une grande culture, animé par une curiosité inépuisable et engagé sans relâche pour l'avancement de la recherche médicale, écrit l'ISREC dans son hommage. Il a contribué à la renommée internationale de la place scientifique lausannoise. Henri Isliker a fondé l'ISREC en 1964 à Epalinges. Le professeur a également été l'inspirateur de l'institut de biochimie et des instituts Ludwig pour la recherche sur le cancer qui œuvrent dans le monde entier. L'ensemble de ses travaux a été couronné en 1995 par le Prix Marcel Benoist. ATS

MEETING AÉRIEN

Un invité prestigieux à Bex

Le programme du meeting aérien de Bex07 s'étoffe: après la Patrouille suisse et celle de France, les organisateurs annoncent la venue des Anglais des Red Arrows. La patrouille acrobatique de la Royal Air Force évoluera le 2 septembre dans le ciel du Chablais. ATS

La préfecture blanchit un gendarme qui militait pour une police unique

YVERDON • L'exécutif voulait punir un gendarme pour avoir fait signer l'initiative sans autorisation. La préfète et la municipalité se reprochent mutuellement d'être partiales.

JÉRÔME CACHIN

Drôle d'histoire à Yverdon, où le débat sur l'avenir des polices municipales prend une tournure juridico-clochemerlesque. Il y a trois semaines, la préfète Pierrette Roulet-Grin a innocenté un gendarme. A ses yeux, il n'a pas commis d'infraction en récoltant des signatures sans autorisation municipale. La municipalité a décidé de faire recours.

Le 24 mars dernier, une dizaine de membres et de sympathisants de l'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV) se rendent près de l'entrée du Comptoir du Nord vaudois. La foire régionale bat son plein: l'endroit est propice pour ces partisans de l'initiative pour une police unique, lancée à la fin janvier. Ils récoltent des signatures en abordant les visiteurs.

La police municipale d'Yverdon ne l'entend pas de cette oreille. Une patrouille arrive vite sur les lieux: même s'ils n'ont pas de stand installé, les gendarmes auraient dû demander une autorisation, au plus tard quinze jours auparavant, dispose le règlement de police d'Yverdon. Et les municipaux dénoncent les cantonaux.

La suite de l'histoire passe par l'Exécutif d'Yverdon. Jean-Daniel Carrard, muni-

cipal de la police, convoque un seul des gendarmes devant la commission de police pour le début du mois de juin. Mais, peu auparavant, la préfète brise l'élan punitif de l'exécutif, en le récusant en bloc. Motif: Jean-Daniel Carrard, qui préside la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises, est un farouche opposant de l'initiative pour une police unique. Un préfet peut en effet se saisir d'une affaire, s'il estime, comme le dit la loi sur les sentences municipales, que les «relations [de la municipalité] avec le contrevenant et notamment les liens de parenté sont de nature à compromettre son impartialité». C'est donc Pierrette Roulet-Grin qui instruira l'affaire. Le 12 juillet, elle libérera le gendarme militant de toute poursuite.

La nouvelle a de quoi réjouir les partisans d'une police unique. Prudente, l'APGV a attendu jusqu'à hier pour la communiquer. Aucun recours n'a été déposé dans les temps, donc l'association professionnelle est maintenant sûre de son fait: son collègue ne sera plus inquiété.

Seulement voilà, la municipalité a bel et bien fait recours, le 31 juillet, contre la décision de la préfète. Pas auprès du procureur, comme le prévoient les gen-

darmes, mais devant le Tribunal administratif. Motif: Pierrette Roulet-Grin aurait violé le droit de l'exécutif à être entendu, la procédure et l'autonomie communale d'Yverdon.

Les élus yverdonnois, dans un communiqué hier, expliquent que leur récusation est d'autant plus injustifiée que «selon les critères retenus par Madame le préfet, elle aurait naturellement dû se récuser également, puisqu'elle a clairement et publiquement manifesté son soutien à l'initiative en faveur d'une police unique».

La préfète juge qu'elle a parfaitement le droit – voire le devoir – de défendre l'idée d'une police unique: «Le préfet est un lieutenant du Conseil d'Etat. Et le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une police unique.»

Reste que l'initiative a remporté un joli succès: avec l'aide de l'UDC, l'association a amassé plus de 22 000 signatures. Devant cette montagne, l'obstination de l'Exécutif d'Yverdon a de quoi surprendre, d'autant plus qu'aucune autre ville n'a pincé de gendarmes pendant la récolte des signatures: «Ce n'est pas parce que d'autres communes ont laissé faire qu'Yverdon doit aussi laisser faire», estime le vice-syndic, Marc-André Burkhard. I